

MARCHÉS

Publics

CADRE DE MEMOIRE TECHNIQUE

DPVA
DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE
FILTRATION DES FORAGES DE FAVAS A
BARGEMON

Le mémoire technique à fournir par l'entreprise candidate, permet à la personne publique de juger la qualité de l'offre. Ce cadre de mémoire technique vous permet de répondre à l'ensemble des critères qualitatifs sur lesquels va être jugée votre offre.

Critères de notation :

Critère	Intitulé du critère	Note
1	Prix	50
2	Technique	40
3	Environnement	10

Préambule :

Les critères TECHNIQUE et ENVIRONNEMENT seront jugés au moyen d'un mémoire technique permettant au maître d'ouvrage de juger la qualité de l'offre technique du candidat.

Ce mémoire est établi selon le canevas ci-après pour lequel le candidat devra renseigner chaque sous critère.

L'attention du candidat soumissionnaire est attirée sur le fait que le mémoire du candidat attributaire devient une pièce contractuelle qui engage le titulaire lors de l'exécution de la mission. Les réponses apportées par les candidats doivent donc être précises et refléter ce que sera le déroulement de la mission.

Principe de notation :

Les propositions de marché seront jugées en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Critère N°2 : Technique

A partir des missions définies aux CCTP, le candidat produira une note méthodologique sur son processus de réalisation des travaux qui justifiera la réponse aux attentes et objectifs du maître d'ouvrage.

Cette note ne doit pas être un condensé de généralités sur les travaux objet de la consultation mais une présentation la méthode envisagée par le candidat pour exécuter et coordonner les prestations. Elle précisera l'organisation et la coordination externe que l'entreprise ou le groupement envisage de mettre en place avec le maître d'ouvrage.

Sous critère N° 1 : Méthodologie de réalisation

Méthodologie relative à l'exécution des travaux de manière qualitative tenant compte des spécificités du site, notamment les contraintes spatiales et les contraintes techniques. Sur les sujets suivants :

- Etude d'exécution
- Préparation du terrain
- Réalisation des terrassements et des ouvrages,
- Transport et installations de l'unité de filtration, et des équipements
- Ordonnancement des travaux
- Contrôle
- Mise en service

- Dossier des ouvrages exécutés

Sous critère N° 2 : Qualité des équipements, des matériaux et facilité d'exploitation

Le candidat détaillera dans son mémoire l'unité de filtration ainsi que les armoires et automates qu'il propose. Il sera jugé la conception générale du local et de la filière de traitement, la note de calcul de la filière de traitement, l'implantation des équipements dans local, la qualité des matériaux et du matériel proposés pour répondre aux objectifs de filtration tout en proposant une exploitation simplifiée et économique dans le temps.

Sous critère N° 3 : Intégration de l'ouvrage dans l'environnement

Le candidat détaillera la solution qu'il propose et son intégration dans l'environnement aérien et souterrain.

Sous critère N°4 : Service Après Vente

Le candidat détaillera les moyens humains mobilisables et organisationnels en matière de SAV. Le candidat expliquera les modalités d'échanges nécessaires à la prise en compte d'un dysfonctionnement, la procédure complète et sa résolution dans le cadre du délai de garantie et au-delà. Il précisera également les délais de dépannage.

Critère N°3 : Environnement

Efficacité énergétique de l'unité de traitement

Performance environnementale des fournitures, et des méthodes de mise en œuvre